



RELEVÉ DES DÉCISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUIN 2024
À 20H00 À SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

Nombre de membres :

En exercice : 42 élus

Présents : 26 élus

Votants : 37 élus

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Aragon de Saint-Martin-du-Tertre, en séance publique avec retransmission des débats sur le site internet de l'EPCI, sur la convocation qui a été adressée à ses membres, le six juin deux mille vingt-quatre.

Secrétaire de séance : Michel MANSOUX

Etaient présents : (26) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPENFELD, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (11) Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Patrick FAUVIN donne pouvoir à Gilbert MAUGAN, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel MANSOUX, Éric RICHARD donne pouvoir à Jacques GAUBOUR, Sylvaine PRACHE donne pouvoir à Jean-Christophe MAZURIER, Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Hugues BRISSAUD donne pouvoir à Olivier DUPONT, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Jacques ALATI, Pascal MARTIN donne pouvoir à Valérie LECOMTE.

Absents : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

2024-01 : Signature d'une convention de stage d'un élève en classe de 2^{nde}, à la bibliothèque intercommunale de Viarmes ;

2024-04 : Signature de la proposition commerciale GRUAU pour la mise à disposition d'un véhicule aménagé pour l'itinérance de l'Office de tourisme communautaire ;

2024-06 : Modification du plan de financement du projet de « VIDEOPROTECTION TRANCHE 4.1 » notifié au titre de la DETR 2022 – Complément de la Décision du Président n°2022/11 ;

2024-07 : Signature de l'avenant n°1 au marché n°2023/01 : construction d'un tiers-lieu inclusif à Villaines-sous-Bois – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études pré-opérationnelles et la rédaction d'un programme ;

2024-08 : Signature de la demande de permis de démolir et du permis d'aménager, en vue des aménagements extérieurs du Domaine de la Motte à Luzarches ;

2024-09 : Sollicitation d'une subvention Val d'Oise Territoires « Parcs et jardins publics – Nature en ville » pour le projet d'aménagement du Parc du Domaine de la Motte comprenant un théâtre de plein air, la Motte féodale, la zone sud côté église ainsi que les clôtures ;

2024-10 : Signature de la déclaration préalable et tout document nécessaire en vue de la mise en peinture des grilles, du portail et du portillon du domaine de la Motte, situé 3 rue François de Ganay à Luzarches ;

2024-11 : Signature d'une convention de stage en immersion d'une stagiaire du Centre Belle Alliance, à la bibliothèque intercommunale de Luzarches ;

2024-12 : Signature d'une convention simplifiée de formation professionnelle pour un agent de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

DÉCISIONS DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AUX FINANCES, À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET AU CONTRÔLE DE GESTION

2024-02 : Signature du contrat de prestation périodique proposé par la société APAVE, chargé d'effectuer la vérification des installations électriques ERT pour l'année 2024, de la Gendarmerie sise 1 route de Chantilly à Asnières-sur-Oise (95270) ;

2024-03 : Signature de la proposition remise par le cabinet OYAT, en vue d'un accompagnement juridique dans le cadre de la réalisation d'un projet de Tiers-lieu inclusif à Villaines-sous-Bois ;

2024-04 : Signature d'un contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public communautaire pour l'année 2024 ;

2024-06 : Signature de la proposition remise par le Bureau d'Études Alpes-Contrôles chargé d'assurer la mission de coordinations SPS lors des travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture du bâtiment principal de la Gendarmerie sise 1 route de Chantilly à Asnières-sur-Oise (95270) ;

2024-07 : Signature de la proposition remise par le Bureau d'Études Alpes Contrôles, chargé d'assurer la mission de contrôle technique, lors des travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture du bâtiment principal de la Gendarmerie sise 1 route de Chantilly à Asnières-sur-Oise (95270) ;

2024-08 : Signature du devis proposé par la société JOLIVET, pour la remise en état des peintures suite à un dégât des eaux dans les locaux de la GENDARMERIE, 95270 - Asnières-sur-Oise ;

2024-09 : Signature du devis proposé par la société DÉCAPSABLE, pour le nettoyage à haute pression de 550m² de pierres naturelles sur les tours 1 et 2 ainsi que sur le mur les reliant au domaine de la Motte à LUZARCHES ;

2024-10 : Signature d'un contrat de maintenance des logiciels Berger Levrault finances (BL gestion financière e-magnus) et Ressources Humaines (BL RH e-sedit) ;

2024-11 : Contrat d'hébergement et d'assistance avec la société PMB Services ;

2024-12 : Signature du devis de l'association VITAZIK à Rocquemont pour la cession d'un spectacle à destination du public scolaire.

1- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

Le conseil communautaire :

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.
COMMUNIQUE le rapport d'activité 2023, accompagné du compte financier unique 2023 aux 19 communes membres de la C3PF, conformément aux textes en vigueur.

FINANCES

2- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 au budget principal de la C3PF pour l'exercice 2024 comme suit :

Section de Fonctionnement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
65736211/01/FIN	Subv de fonctionnement aux BA	87 368,00	
TOTAL		87 368,00	0,00

3- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 au budget annexe Gendarmerie pour l'exercice 2024 comme suit :

Section de Fonctionnement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
023/01/FIN	Virement à la section d'investissement	87 368,00	
75822/01/FIN	Prise en charge du déficit du BA par le BP		87 368,00
TOTAL		87 368,00	87 368,00

Section d'investissement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
021/01/FIN	Virement de la section de fonctionnement		87 368,00
TOTAL		0,00	87 368,00

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMANDE PUBLIQUE

4- APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE ET LA SAS TURBO ENERGY

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes du protocole transactionnel à conclure avec la SAS Turbo Energy, permettant de clôturer le litige qui les oppose suite à la reconduction tacite du contrat d'entretien annuel des équipements de chauffage de la gendarmerie d'Asnières-sur-Oise,

PROCÈDE à la résiliation du contrat de maintenance liant la C3PF à la SAS Turbo Energy,

DEMANDE le désistement du référé en provision déposé devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment de signer le protocole transactionnel,

PRÉVOIT au budget annexe gendarmerie les fonds nécessaires.

5- ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES LANCÉ PAR LE CIG GRANDE COURONNE AYANT POUR OBJET LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET D'ÉTAT CIVIL 2025-2029

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes « Reliure des actes administratifs et d'état civil », pour la période 2025-2029,

APPROUVE les termes de la convention de constitution de groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'état civil, désignant le CIG, coordonnateur de ce groupement, habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

APPROUVE la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la communauté de communes,

AUTORISE le Président à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TOURISME

6- MODIFICATION DES BARÈMES ET TAUX APPLICABLES A LA TAXE DE SÉJOUR SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE DE CARNELLE PAYS-DE-FRANCE A COMPTEUR DU 1^{er} JANVIER 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUGMENTE le barème proportionnel applicable aux hébergements non classés de 2.5 % à 3.5%,

AUGMENTE les autres barèmes au montant plafond applicable pour 2025 comme suit :

Hébergements	Tarifs 2024	nombre d'hébergement sur le territoire	Plancher légal 2025	Plafond légal 2025	Taxe de séjour CCCPF 2024 (part intercommunale - barème 2023 inchangé pour 2024)	Taxe de séjour CCCPF 2025 (part intercommunale - barème 2024 pour 2025)	Taxe additionnelle départementale (10%)	Taxe additionnelle régionale (15%)	Taxe additionnelle IDFM (200%)	TOTAL tarifs 2025	Augmentation tarif collecté
Palaces	13,98 €	0	0,70 €	4,80 €	4,30 €	4,80 €	0,48 €	0,72 €	9,60 €	15,60 €	11,63%
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	10,08 €	0	0,70 €	3,50 €	3,10 €	3,50 €	0,35 €	0,53 €	7,00 €	11,38 €	12,90%
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	6,50 €	1	0,70 €	2,60 €	2,00 €	2,60 €	0,26 €	0,39 €	5,20 €	8,45 €	30,00%
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	4,88 €	3	0,50 €	1,70 €	1,50 €	1,70 €	0,17 €	0,26 €	3,40 €	5,53 €	13,33%
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles	2,93 €	2	0,30 €	1,00 €	0,90 €	1,00 €	0,10 €	0,15 €	2,00 €	3,25 €	11,11%
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	2,60 €	7	0,20 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,08 €	0,12 €	1,60 €	2,60 €	0,00%
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	1,95 €	0	0,20 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,06 €	0,09 €	1,20 €	1,95 €	0,00%
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,65 €	2	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,03 €	0,40 €	0,65 €	0,00%
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (sur la base du tarif applicable par personne et par nuitée, dans la limite du tarif le plus élevé voté par la collectivité)	2,50%	21	1%	5%	2,50%	3,50%	10%	15%	200%	-	1 point

CHARGE le Vice-Président délégué au tourisme de notifier cette décision aux services préfectoraux, par l'intermédiaire de la plateforme DELTA (ouverture aux collectivités locales d'un système d'information des taxes annexes), ainsi qu'aux hébergeurs du territoire, pour une application au 1^{er} janvier 2025,

AUTORISE le Président ou son représentant à titrer cette taxe auprès des hébergeurs concernés et à signer tous les documents ou actes afférents.

7- ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE TERRE DE CARNELLE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan d'actions 2024 à 2026, proposé par l'OTC Terre de Carnelle,

IMPUTE les crédits susmentionnés au budget annexe tourisme.

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8- SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INITIACTIVE 95 POUR L'ANNÉE 2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion à l'association Initiative 95 pour l'année 2024, en contrepartie du versement d'une subvention de 15 000 euros,

AUTORISE le Président ou son représentant, à signer la convention d'objectifs avec l'association Initiative 95 et tout document y afférent.

ENVIRONNEMENT

9- DÉSIGNATION D'UN ÉLU EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE M. Jean-Noël DUCLOS en tant que référent « économie circulaire ».

CULTURE

10- CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 ENTRE L'ASSOCIATION LES AMIS DU MUMO ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat entre l'Association les Amis du MuMo et la C3PF et tout document nécessaire à l'organisation de l'étape du MuMo x Centre Pompidou, qui aura lieu à Luzarches du 24 au 26 juin 2024 puis à Baillet-en-France du 27 au 28 juin 2024,

IMPUTE au budget principal de la C3PF, les dépenses liées aux frais d'hébergement et petits-déjeuners et dîners des deux médiateurs du MuMo x Centre Pompidou, ainsi que les déjeuners des trois membres de l'équipe du MuMo x Centre Pompidou.

RESSOURCES HUMAINES

11- CRÉATION/SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la modification du tableau des effectifs des emplois ainsi proposés :

TABLEAU DES EFFECTIFS - DES EMPLOIS PERMANENTS AU 12 JUIN 2024

	CATEGORIE	OSTE		Postes pourvus	dont Titulaires	dont Non titulaires	POURVUS		Poste vacant	Tps Partiels
		dont TC	dont TNC				dont TC	dont TNC		
Directeur général d'établissement public	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0
EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIF		1	0	1	1	0	1	0	0	0
Attaché Principal	A	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Attaché	A	3	0	3	2	1	3	0	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	0	2	1	1	2	0	0	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Rédacteur	B	1	0	1	0	1	1	0	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	3	0	3	3	0	3	0	0	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	4	0	4	4	0	4	0	0	-1
Adjoint administratif territorial	C	4	0	4	3	1	4	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		20	0	18	14	4	18	0	2	0
Technicien principal de 1ère classe	B	2	0	2	2	0	2	0	0	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique territorial	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE		4	0	4	4	0	4	0	0	0
Bibliothécaire territorial	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0
FILIERE CULTURELLE		5	0	5	5	0	5	0	0	0
EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS AU 07/02/2024		30	0	28	24	4	28	0	2	0

SUPPRIME, à compter du 1^{er} septembre 2024, un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,

DIT que les crédits nécessaires à ces rémunérations sont inscrits au budget principal aux chapitres et articles prévus à cet effet,

PREND toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de
Communes Carnelle Pays-de-France
Patrice ROBIN

Patrice ROBIN
Le 17/06/2024 à 11h25

